



Paris le 20/11/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Statut du cheval : l'enfer est pavé de belles intentions...

La FNC alerte les Parlementaires : **modifier le statut du cheval au nom du bien-être animal provoquerait un choc économique, social, environnemental et entrepreneurial sans précédent.**

Un statut agricole qui protège le bien-être des équidés

Le cheval n'est pas un animal de compagnie. C'est un animal de rente, un animal de proie, qui nécessite un cadre professionnel structuré : traçabilité, politique sanitaire efficace, installations adaptées, respect des 5 libertés, formation, responsabilités claires, contrôle de la fin de vie.

Ce cadre d'animal de rente garantit le bien-être réel des équidés tout en soutenant une filière stratégique pour la France.

Un changement de statut : des pertes économiques et sociales massives, des conséquences environnementales immédiates

Passer le cheval en "animal de compagnie", c'est :

- fragiliser 120 000 emplois, dont la moitié en milieu rural,
- menacer 66 000 éleveurs et agriculteurs,
- mettre en péril 11 milliards d'euros d'activité économique,
- accélérer la disparition d'1 million d'hectares de prairies, essentiels à la biodiversité, la captation du carbone, l'ouverture des milieux et la prévention des incendies,
- casser le modèle économique des élevages, centres et fermes équestres, entraîneurs, cavaliers professionnels, artisans, vétérinaires, maréchaux, transporteurs,
- faire chuter les recettes fiscales et sociales,
- alourdir les dépenses publiques dans les territoires déjà fragiles.

Une menace directe sur la liberté d'entreprendre dictée par un agenda idéologique

Le statut d'animal de rente garantit aujourd'hui la liberté :

- de produire, élever, acheter, vendre,
- de pratiquer le travail, l'équitation, les courses, l'attelage, la compétition, le tourisme, l'équithérapie, le spectacle, la médiation...
- d'assurer une fin de vie responsable (euthanasie ou abattage) éthique et sans souffrance.

Le statut d'animal de compagnie **interdirait ou rendrait illégales** la plupart de ces libertés. Cela reviendrait à **restreindre la liberté d'entreprendre**, à bloquer des filières innovantes, et à fragiliser des milliers de structures agricoles, sportives et culturelles — y compris l'équitation française inscrite à l'UNESCO.

Et ne nous trompons pas, le « bien-être animal » est ici une fois de plus, utilisé par les anti-viandes et autres anti-élevage, comme **cheval de Troie, pour attaquer toutes les filières animales françaises et européennes**.

Appel aux Parlementaires

A l'heure du vote du Budget, Laurent Prenat et Pascal Vivien, co-présidents de la FNC appellent à la responsabilité : « Ce que l'on prétend protéger pourrait être précisément ce que l'on met en danger ! Reproduire l'exemple américain serait un désastre annoncé pour les chevaux, l'économie agricole, les territoires et pour nos libertés ! ».

Contact Presse : Fédération Nationale du Cheval – fncheval@reseaufnsea.fr